

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 29 septembre 2025**

Nbre de membres  
en exercice : 11  
Présents : 9  
Représentés : 0  
Votants : 7

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt-cinq à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Malroy, dûment convoqué le 22 septembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Hervé GAUDÉ, Maire.

PRESENTS : MMES & MM. Hervé GAUDÉ, Jean-Denis MARTIN, Anne SCHMITT, Henri POINSIGNON, Aloyse CAISSUTTI, Jenny FABBRI, Serge GODARD, Baptiste REMY, Nadine WEBER

Excusés :

Absents : Cédric BONFIGLIO, Patrick CARMIER

Conseillers ayant donné pouvoir :

Secrétaire de Séance : Jean-Denis MARTIN

**DE\_2025\_029 : Local pour associations**

*Madame Jenny FABBRI étant présidente de l'association La Maria Polite et partie prenante pour ce point, elle ne participe pas à la délibération.*

*Monsieur Baptiste REMY étant président de l'association AS MALROY et partie prenante pour ce point, il ne participe pas à la délibération.*

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a reçu une demande des associations de Malroy, la Maria Polite et l'AS MALROY, pour trouver un local pour stocker le matériel des associations.

A ce jour, la commune ne dispose pas de grange ou autre lieu qui pourrait faire office de lieu de stockage pour les associations. Cependant, Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune pourrait se porter acquéreur d'un immeuble sur la commune si un bien venait à se vendre à un prix raisonnable pour réaliser ce projet. Cette acquisition ferait alors l'objet d'une préemption ou d'un accord amiable, après avis des Domaines, si le prix est supérieur à 180 000 euros, et du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision d'acquérir un immeuble pour stocker du matériel pour les associations de la commune,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document se rapportant à ce projet.

Le Maire,



Hervé GAUDÉ

Pour copie certifiée conforme au registre.

A Malroy, le 29 septembre 2025

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

Le Secrétaire de Séance,  
Jean-Denis MARTIN

Le Maire,

Date de transmission de l'acte: 01/10/2025  
Date de réception de l'AR: 01/10/2025

057-215704388-DE\_2025\_029-DE  
A G E D I